Annexe 4[284]
(art. 165, al. 1, let. f)

Espace minimal requis pour le transport d'animaux de rente

Remarques préliminaires

Les dimensions indiquées correspondent au besoin d'espace moyen minimal par animal. Les dimensions inférieures ne sont pas tolérées.

Une augmentation appropriée des dimensions minimales peut s'imposer selon la durée du transport, l'état de santé des animaux et les conditions météorologiques.

[284] Mise à jour selon le ch. I de l'O du 25 juin 2008 (RO **2008** 2979) et le ch. II al. 1 de l'O du 23 oct. 2013, en vigueur depuis le 1er janv. 2014 (RO **2013** 3709).

Tableau 1

Espace minimal requis pour le transport des bovins et des porcs

Espace minimal requis pour le transport des bovins

Poids kg	Surface par animal m^2	Hauteur minimale du compartiment cm
40–80 kg	0,30	Hauteur au garrot + 20 cm
80–150 kg	0,40	Hauteur au garrot + 25 cm
150–250 kg	0,80	Hauteur au garrot + 25 cm
250–350 kg	1,00	Hauteur au garrot + 35 cm
350–450 kg	1,20	Hauteur au garrot + 35 cm
450–550 kg	1,40	Hauteur au garrot + 35 cm
550–700 kg	1,60	Hauteur au garrot + 35 cm
plus de 700 kg	1,80	Hauteur au garrot + 35 cm

Espace minimal requis pour le transport des porcs

Poids kg	Surface par animal m^2	Hauteur minimale du compartiment cm
jusqu'à 15 kg	0,09	75 cm
15–25 kg	0,12	75 cm
25–50 kg	0,18	75 cm
50–75 kg	0,30	90 cm
75–90 kg	0,35	100 cm
90–110 kg	0,43	100 cm
110–125 kg	0,51	100 cm
125–150 kg	0,56	110 cm
150–200 kg	0,69	110 cm
plus de 200 kg	0,82	110 cm

Tableau 2

Espace minimal requis pour le transport des moutons, des chèvres et des équidés

Espace minimal requis pour le transport de moutons tondus

Poids kg	Surface par animal m2	Hauteur minimale du compartiment cm
30–45 kg	0,25	Hauteur au garrot +25 cm
45–60 kg	0,33	Hauteur au garrot +30 cm
plus de 60 kg	0,40	Hauteur au garrot +30 cm

Espace minimal requis pour le transport de moutons non tondus

Poids kg	Surface par animal m^2	Hauteur minimale du compartiment cm
moins de 30 kg	0,20	Hauteur au garrot +20 cm
30–45 kg	0,25	Hauteur au garrot +25 cm
45–60 kg	0,40	Hauteur au garrot +30 cm
plus de 60 kg	0,50	Hauteur au garrot +30 cm

Espace minimal requis pour le transport de brebis en état de gestation avancée et de bélier d'élevage

	Surface par animal m2	Hauteur minimale du compartiment cm
Brebis	0,50	Hauteur au garrot +30 cm
Béliers	0,50	Hauteur au garrot +30 cm

Espace minimal requis pour le transport de chèvres

Poids kg	Surface par animal m2	Hauteur minimale du compartiment cm
moins de 35 kg	0,25	Hauteur au garrot +50 cm
35–55 kg	0,33	Hauteur au garrot +50 cm
plus de 55 kg	0,50	Hauteur au garrot +50 cm

Espace minimal requis pour le transport d'équidés

	Surface par animal m^2	Hauteur minimale du compartiment cm
Poulains	0,85	Hauteur au garrot +40 cm
Equidés légers	1,40	Hauteur au garrot +40 cm
Equidés moyens	1,60	Hauteur au garrot +40 cm
Equidés lourds	1,90	Hauteur au garrot +40 cm

Tableau 3

Espace minimal pour le transport de volaille

Espace minimal requis pour le transport de poules, d'oies, de canards et de dindes

Poids kg	Surface par kg de poids vif cm^2/kg	Hauteur minimale du compartiment cm
jusqu'à 3,0 kg	160	24
jusqu'à 5,0 kg	115	25
jusqu'à 10,0 kg	105	30
jusqu'à 15,0 kg	105	35
plus de 15,0 kg	90	40

Espace minimal requis pour le transport de poussins d'un jour

	Surface par animal cm^2	Hauteur minimale du compartiment cm
Poussins/canards d'un jour	21	10
Oies/dindes d'un jour	35	10